

PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION

BUREAU DE LA POLICE GENERALE
Chef de Bureau Mme Jeannette
Affaire suivie par : Mme Faraut
MF/DT 204.93.72.25.16
ENV/ARR/VIRBAC

le préfet des Alpes-Maritimes officier de la Légion d'honneur commandeur de l'Ordre national du Mérite

VU la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 modifiée, relative aux installations classées pour la protection de l'environnement,

VU le décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 modifié, pris pour l'application de la loi susvisée,

VU l'arrêté préfectoral du 2 août 1988 autorisant la société Virbac à exploiter à Carros, ZI 13^{ème} rue, des activités classées,

VU le rapport en date du 21 juillet 2000 de l'inspecteur des installations classées,

SUR la proposition du secrétaire général de la préfecture des Alpes-Maritimes,

ARRETE

Article 1er: la société Virbac, 13^{ème} Rue située à Carros (06510) et dont le siège social est situé à la même adresse, est mise en demeure e respecter les prescriptions des articles suivants de son arrêté préfectoral du 2 août 1988 dès notification à l'exploitant.

9 paragraphe 12. 13 paragraphe 3.

Article 2 : faute pour l'exploitant de se conformer aux prescriptions imposées dans le délai imparti et indépendamment des sanctions pénales encourues, il sera fait application des mesures prévues à l'article 23 de la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976.

Article 3 : cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 : le secrétaire général de la préfecture des Alpes-Maritimes est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée :

- au sous-préfet de Grasse,
- au maire de Carros
- à la société Virbac
- au directeur des services vétérinaires,
- à l'ingénieur subdivisionnaire des mines, inspecteur des installations classées.

Pour AMPLIATION Le Chel de Bureau REGES2

C JEANNETTE

Fait à Nice, le

9 4 NOV. 2000

Pour le Prefet des Alpes-Maritimes le sous-Préfet, charge de mission

REGL E 742

Jigné 8

ADRESSE POSTALE: 06286 NICE CEDEX 3 - 🕿 04 93 72 20 00 http://www.alpes-maritimes.pref.gouv.fr